



Usufruit ou quart: option

Par **RIC ai**, le **15/01/2021** à **16:39**

Bonjour,

J'explique.: un remariage avec contrat séparation des biens. Des enfants de chaque côté en première noce. Pas d'enfant en commun. Un des deux décède. Il laisse en testament l'usufruit pour le survivant. Le survivant est sous tutelle. Il décède 4 mois plus tard. L'enfant de la dernière personne décédée [celle qui avait l'usufruit] demande à renoncer à l'usufruit pour le quart de la pleine propriété un mois après le décès. En a-t-il le droit ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le **15/01/2021** à **17:10**

bonjour,

lorsque l'usufruitier décède, le nu-propiétaire devient plein propriétaire, il n'existe plus d'usufruit.

les 2 parents étant décédés, leurs héritiers après avoir été nus-propiétaires, deviennent pleins propriétaires. Je ne vois à quel usufruit cet enfant demande à renoncer ?

salutations

Par **RIC ai**, le **15/01/2021** à **18:39**

Elle veut renoncer à l'usufruit pour obtenir le quart de la succession. Sauf qu'un usufruit ne se transmet pas et qu'il prend fin au décès de la personne qui en jouissait. Alors est-ce légal ?